



**LA FERTE ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

22 septembre 2022

DATE D’AFFICHAGE

22 Septembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 24

OBJET :

**Tarifs
Restauration scolaire et
gouters périscolaires
2022-2023**

Pour : 21
Contre : 3
Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture
le :

Publiée le :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ-ALAIS**

L’an deux mille vingt-deux, le 29 septembre 2022 à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Marie-Solange GRILLOT, Alain SOUET, Fleurine BOCQUILLON, Sylvain PASTORELLO, Stéphanie MARTINS-VIANA, Laurent PERTHUIS, Christine DAVOINE, José AZEVEDO, Annick BAZIN, Agostino MUZZIN, Stéphane LE PECULIER, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEUX,

Étaient absents excusés : **Donne pouvoir à :**

Madame Françoise BOUSSAT	Monsieur Ariel SHEPS
Monsieur Guy-Charles HUMBERT	Madame Mariannick MORVAN
Monsieur Julien CAYZAC	Monsieur Hervé FRANEL
Madame Jacqueline GALEAZZI	Madame Claire HERLIN
Madame Maria PIRKA	Madame Marie-Solange GRILLOT
Monsieur Rodolphe WELSH	Madame CHASSIN DE KERGOMMEUX

Était (ent) absent (es) : Mesdames Laure CHENU, Ghislaine LESAGE, Léa PHALIPPOUX

DELIBERATION

**TARIFS REPAS RESTAURATION SCOLAIRE ET GOUTERS ACCUEIL PERISCOLAIRE
2022-2023**

Madame Le Maire expose à l’assemblée que compte tenu de la forte hausse de l’inflation notamment des prix des denrées alimentaires qui ont été répercutées par le prestataire « Yvelines restauration » à la Mairie de La Ferté Alais, les tarifs pour la restauration scolaire sont réévalués pour cette année scolaire.

Il convient donc de répercuter une partie de la hausse des prix d’achats des repas et gouters sur le prix des repas facturés aux familles. Suite à cette hausse, nous avons calculé une augmentation d’environ dix centimes par repas (moyenne entre les repas maternels et les repas élémentaires) et trois centimes par gouters.

Les élus de la collectivité souhaitent prendre en charge la moitié de cette somme afin de limiter la hausse du tarif pour les familles. Ainsi, dix centimes seront répercutés sur chaque repas facturé aux familles (quotients 5 et 6) et dix centimes seront pris en charge par la collectivité. Concernant les gouters, leurs prix seront majorés de trois centimes. A noter que les familles des quotients 1 à 4 seront encore cette année facturées à un euro.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

VU l’avis de la Commission scolaire du 21 septembre 2022

VU l’avis de la Commission Finances du 21 septembre 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE

FIXE comme indiqué en annexe, les tranches de quotient familial, les tarifs de restauration scolaire, d'accueil périscolaire et de l'accueil de loisirs, de l'étude, à compter du 1^{er} octobre 2022.

RAPPELLE que les modalités, d'inscription, de paiement et de remboursement sont fixées par le règlement intérieur d'utilisation des restaurants scolaires.

DIT que les recettes correspondantes seront imputées à l'article 7067 du budget en cours.

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Le Maire,

Mariannick MORVAN



ANNEXE

RESTAURATION SCOLAIRE - ACCUEIL PRE et POST SCOLAIRE- ACCUEIL DE LOISIRS

Tarifs Applicables à compter du 1^{er} octobre 2022 (En Euros)

QUOTIENT FAMILIAL ou QUALITE	1		2		3		4		5		6		7		8		Non fertois	Enseignants & Personnel Communal	
	Inférieur à 200	1.63	De 200,01 à 266	2,05	De 266,01 à 355	2,47	De 355,01 à 473	2,89	De 473,01 à 631	3,31	De 631,01 à 842	3,73	De 842,01 à 1122	4,15	Sup à 1122,01	4,57			
Restauration scolaire (1) Tarif repas / jour																			
Tarif PAI / jour	1.05		1.33		1.61		1.89		2.17		2.45		2.73		3.00				4.98
Accueil périscolaire Tarifs à la demi-heure - de 07h00 à 08h30 - de 16h30 à 19h00	0.48		0.55		0.61		0.67		0.74		0.80		0.86		0.92				1.40
Gouter	en sus 0,28 € pour le goûter																		
Accueil de loisirs - demi-journée sans repas - demi-journée avec repas - journée avec repas	3.15		3.63		4.12		4.60		5.08		5.57		6.05		6.53				10.5
	5.25		6.08		6.91		7.74		8.62		9.45		10.28		11.11				17.90
	8.4		9.71		11.03		12.34		13.70		15.01		16.33		17.64				28.40
Etude Surveillée (tarif à la soirée)	1.26		1.47		1.68		1.89		2.1		2.31		2.52		2.73				5.25
Nombre de familles année scolaire 2021-2022	18		6		9		19		16		42		42		65				9

(1) Dispositif cantine "tarification sociale" (jusqu'à la fin de l'aide de l'Etat)

QUOTIENT FAMILIAL ou QUALITE			
1	2	3	4
Inférieur à 200	De 200,01 à 266	De 266,01 à 355	De 355,01 à 473
1,00	1,00	1,00	1,00

Accusé de réception en préfecture
091-219102324-20220929-061_2022-DE
Reçu le 04/10/2022